

Prescription de pilule par les infirmières

Extrait d'échanges forum entre généralistes :

Super dépeçage de la médecine générale, en effet...

D'autant que pour ma part, je fais des renouvellements de pilule à 1 an sauf :

- si le frottis devait être fait ce jour là et n'a pas pu être fait (règles ou présence d'enfants à la consultation, ou pilule demandée en fin de consultation)
- si tabac + pilule chez plus de 30 ans, car dans ce cas j'essaie de motiver pour un arrêt du tabac ou discuter d'un autre mode de contraception
- si surveillance rapprochée de papillomavirus (j'en ai plein dans ma patientèle)
- ... il y a sûrement une ou deux autres raisons

Quand je prescris la pilule pour moins de 1 an, il y a toujours une bonne raison, en plus chez les ados, les occasions de venir chez le médecin ne sont pas légion, et à moins que les IDE se forment aussi au frottis, à l'examen des seins, au dépistage, par exemple du risque suicidaire chez l'ado, je ne pense pas que ce décret soit d'une grande aide pour la santé publique...

Quand je pense qu'on nous rabâche qu'on ne fait pas assez de dépistage et de prévention...

H B

En phase à 100 % avec H : on a le droit de prescrire pour 1 an.

Quand je ne le fais pas, c'est parce que j'ai une bonne raison (médicale, pas financière), de vouloir revoir la patiente à 3 ou 6 mois. Alors, permettre à un autre professionnel de santé de court-circuiter mon plan de soins, j'apprécie pas du tout !

Qu'on vienne pas après nous faire le grand discours sur le médecin traitant pivot du parcours de soins !

P L